Marocains du Monde

CELEBRATION DE LA JOURNEE NATIONALE DE LA COMMUNAUTE MAROCAINE RESIDANT A L'ETRANGER

La Journée Nationale de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger a été célébrée le 10 août dernier, sous la présidence effective du Chef du Gouvernement. Plusieurs Ministres, Secrétaires généraux, Directeurs d'établissements publics et privés et représentants de toutes les administrations concernées par la gestion des affaires des marocains de l'étranger ont également pris part à cette rencontre.

rès de 600 MRE ont participé à cette journée, placée sous le thème: "Promotion des services rendus aux Marocains du Monde". Les 25 administrations et établissements ayant expose leurs services ont été sollicités par les MRE venus s'informer directement sur les différents services offerts par ces exposants.

Dans son allocution d'ouverture et de bienvenue, le ministre délégué chargé des Marocains résidant à l'étranger, Abdellatif Mâzouz, a mis en exergue les enjeux liés à la promotion de services de qualité, en conformité avec la sollicitude de Sa Majesté le Roi à l'égard des MRE et en réponse aux nombreuses attentes et requêtes légales et

légitimes de cette tranche de citovens.

Le Chef du gouvernement, Abdelilah Benkirane, a insisté dans son discours sur l'importance de la communauté Marocaine en tant qu'ambassadeur du Maroc à travers le monde, saluant son attachement indéfectible à son pays d'origine et sa contribution à son développement. Il a également souligné la volonté du gouvernement d'améliorer les services offerts aux MRE en mettant en place des structures d'accueil spécifiques au niveau régional pour les orienter et leur faciliter les démarches administratives.

Cette rencontre s'est distinguée par l'organisation de 5 ateliers thématiques qui ont conclu leurs travaux par les principales recommandations suivantes:

Les participants au premier atelier relatif aux services consulaires ont mis l'accent sur la nécessité de doter les consulats de personnel suffisant et d'attachés sociaux qualifiés. Ils ont également souligné l'importance du développement de la coopération entre les consulats et les autorités locales des pays d'accueil pour mieux défendre les droits et intérêts des marocains du monde.

Le deuxième atelier a concerné les services juridiques et judiciaires rendus aux MRE au Maroc. Les recomandations ont porté essentiellement sur l'importance de l'information des MRE sur les dispositions du Code la famille et le régime de la kafala pour mieux préserver les droits de l'enfant. Les participants ont également mis l'accent sur la

nécessité de la coordination entre les différents départements concernés et l'implication de la société civile dans la défense des droits des MRE.

Le troisième atelier axé sur les services rendus par l'Administration des Douanes et des Impôts Indirects et la Direction Générale des Impôts a mis l'accent sur le manque d'informations des MRE à propos des démarches et décisions se rapportant à cette administration. Les participants ont aussi proposé à la Direction Générale des Impôts de faire coïncider les avis d'imposition avec la période de retour des MRE afin d'éviter les majorations et intérêts de retard.

Les participants au quatrième atelier relatif aux services en relation avec l'immobilier ont recommandé la mise en place d'un portail pour faciliter l'accès à l'information des MRE sur les différentes offres immobilières. Ils ont également insisté sur la nécessité de revoir la réglementation du secteur pour inciter les opérateurs à mieux respecter leurs engagements en termes de qualité et de délais de réalisation.

Le dernier atelier a concerné les services en relation avec l'investissement des MRE. Les principales recommandations ont porté sur la réservation d'un quota au profit des MRE au niveau des zones industrielles, la mise en place d'un mécanisme d'accompagnement des investisseurs MRE, la pérennisation du fonds MDM Invest et l'implication des compétences marocaine dans les chantiers de développement du Royaume.

Arrivée des trois derniers F-16 commandés par Les Forces Royales Air (FRA)



es trois derniers des 24 F-16 commandés par Les Forces Royales Air (FRA) ont quitté les locaux de de Lockheed Martin au Texas et se dirigent vers le Maroc.

Les FRA ont reçu les premiers avions le 4 Août 2011 lors d'une cérémonie à la base aérienne de Benguerir. Le Général Major Margaret Woodward, de l'US Air Force à l'époque, a déclaré à Marrakech qu'une autre livraison de sept avions seraient livrés au début de l'année 2012 et les 13 autres dans les mois suivants.

"La livraison de ces avions positionne le Maroc dans le groupe très fermé des armées qui opèrent sur l'avion multi-rôle F-16», a déclaré Ralph D Heath, vice-président exécutif de l'entreprise Lockheed Martin Aeronautics.

Le Maroc est le 25ème pays à utiliser des F-16, à ce jour 4 500 ont été construits.

Le Maroc recevra le 4500e F-16 dans sa version bloc 52. En Décembre 2009, le Maroc a placé un contrat de 841,9 millions de dollars pour commander chez Lockheed Martin 18 monoplaces F-16Cs et 6 biplaces F-16Ds.

«Nous modernisons notre flotte et nous avons choisi le F-16, non seulement parce qu'il s'agit d'un avion de haute qualité, mais aussi en raison de la relation étroite que nous entretenons avec les États-Unis", a déclaré le vice inspecteur des FRA, le général de brigade Abdelali Houari.

Les FRA ont environ 60 avions de combat et un nombre important d'hélicoptères qui sont en mesure de mener des opérations de combat, ainsi que l'exécution de tâches divers. Comme presque tous les équipements de combat ont été acquis entre 1978 et 1981, le Maroc va de l'avant avec un programme ambitieux pour la mise à niveau de son armée

Dans ce cadre, les FRA se sont dotées de nouvelles acquisitions, tels que quatre avions de transport Alenia Aeronautica C-27J Spartan . Les FRA ont aussi lancé la modernisation de 27 de leurs Mirage F1 MF2000 ce qui leur donne une capacité similaire à celle du Mirage 2000-5.



Le chef du Gouvernement AbdelilaH Benkirane (à gauche) et Abdellatif Maazouz, ministre chargé des MRE (à droite)